



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2022
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2645 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé jusqu'au 15 juillet 2023 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) défini dans sa résolution [2476 \(2019\)](#), par laquelle il avait créé le BINUH, et a resserré les échéances de communication d'information, de 120 jours à 90 jours. Il y est rendu compte des principaux faits nouveaux survenus depuis mon précédent rapport ([S/2022/481](#)) et fait le point sur l'exécution du mandat du Bureau.

II. Politique et bonne gouvernance

2. La situation actuelle en Haïti démontre à quel point le volet politique, les questions de sécurité et de développement et les aspects humanitaires sont imbriqués et se renforcent mutuellement. Elle a offert un terrain propice aux bandes armées, qui ont gagné en force et en influence. Ces dernières semaines, la dégradation spectaculaire des conditions de sécurité a provoqué l'immobilisation du pays. Des bandes criminelles ont pris le contrôle d'installations stratégiques d'importance vitale, comme le port international de Port-au-Prince et le principal terminal pétrolier du pays, situé à Varreux. Le blocage du terminal a entraîné la quasi-paralysie des services essentiels – eau et assainissement, collecte des ordures, électricité et soins médicaux, notamment. Qui plus est, une nouvelle flambée de choléra s'est déclarée récemment, et la situation actuelle crée les conditions parfaites pour une augmentation exponentielle du nombre de malades dans tout Haïti.

3. Au lendemain du premier anniversaire de l'assassinat de l'ancien Président, Jovenel Moïse, le 7 juillet, les troubles civils se sont multipliés autour de Port-au-Prince, du Cap-Haïtien (département du Nord), de Petit-Goâve (département de l'Ouest) et de Jacmel (département du Sud-Est), et d'importantes manifestations ont eu lieu contre l'inflation croissante et les graves pénuries de carburant, les manifestants exigeant la démission du Premier Ministre, Ariel Henry.

4. Les violences se sont encore intensifiées lorsque, le 11 septembre, le Premier Ministre a annoncé que les subventions aux carburants seraient supprimées. Des barrages routiers ont été mis en place dans tout le pays, ce qui a entraîné un verrouillage total de la capitale et d'autres grands centres urbains. Une action



concertée de la police visant à dégager les routes a été lancée le 16 septembre quand une alliance de bandes criminelles de la capitale a pris le contrôle du principal terminal pétrolier du pays, situé à Varreux. Les signataires des différents accords ont revu leurs alliances face à ces tensions croissantes, compliquant encore plus la recherche d'un consensus.

5. Pendant les troubles, le Premier Ministre a fait part de son empathie face aux souffrances humaines subies, déplorant par ailleurs les pillages de biens essentiels et d'aide humanitaire. Il a encouragé les Haïtiens à ne pas se laisser duper par les discours politiques violents, à résister aux intérêts corporatistes et à s'unir pour le bien de la nation. Il a de nouveau appelé à un large dialogue ouvert avec l'ensemble des parties prenantes et souligné que le Gouvernement était déterminé à renforcer la police nationale, à augmenter les recettes douanières, à améliorer l'économie et à réduire les subventions régressives aux carburants.

6. Face aux griefs socioéconomiques qui alimentent les manifestations, le Premier Ministre a présenté un plan de politique sociale en six points pour le budget de l'État 2022/23, qui serait financé au moyen de recettes supplémentaires collectées grâce à la réforme des régimes douaniers et des subventions. Le plan comprend plusieurs volets : a) investissements dans le développement agricole et les infrastructures ; b) repas scolaires ; c) mise en place de soupes populaires ; d) fonds pour la création d'emplois décents ; e) nettoyage des rues ; f) interventions fiscales permettant de compenser l'augmentation du coût de la vie.

7. De nombreuses personnalités politiques de premier plan du pays se sont exprimées pendant les troubles civils ; la plupart ont appelé au calme, mais certaines ont encouragé les manifestants en tenant des propos ouvertement incendiaires à l'endroit de l'Organisation des Nations Unies et des missions diplomatiques. Le Ministre de la justice et de la sécurité publique a publié une déclaration condamnant la violence et promettant de traduire en justice leurs auteurs.

8. Peu de progrès ont été accomplis sur la voie d'un accord piloté par les Haïtiens qui permettrait la tenue d'élections législatives et présidentielle selon un calendrier approuvé par tous, malgré les efforts déployés par le BINUH pour amener les acteurs clés à la table des négociations. Avant les troubles, des représentants du Gouvernement et plusieurs groupes de la société civile et plateformes politiques avaient cherché à faire émerger un consensus plus large sur l'organisation d'élections et sur l'ordre constitutionnel. Fin juin, le comité tripartite, composé de représentants du monde universitaire, d'organisations d'inspiration religieuse et du secteur privé a publié un rapport sur les consultations menées auprès de plus de 170 partis politiques et organisations de la société civile, concernant la sortie de crise. Il y proposait un nouvel accord de partage du pouvoir fondé sur une période de transition de deux ans maximum.

9. Les 14, 15 et 18 juillet, le Premier Ministre, Ariel Henry, a organisé un premier cycle de négociations entre les signataires de l'accord politique du 11 septembre et les dirigeants de la délégation conjointe constituée de la Commission pour la recherche d'une solution haïtienne à la crise (également appelée groupe de Montana) et du Protocole d'entente nationale. Selon les déclarations faites par les deux parties, des désaccords subsistaient pour ce qui était de savoir si l'exécutif devait continuer d'être dirigé par un premier ministre seul jusqu'à la tenue d'élections, ou s'il devait être remplacé par un système bicéphale temporaire, composé d'un président et d'un premier ministre. Les vues divergent également quant à l'opportunité d'associer de nouvelles parties prenantes aux négociations.

10. L'impasse politique a amené un groupe d'acteurs du secteur privé à se manifester, dans une lettre ouverte en date du 23 août, pour demander au

Gouvernement de mobiliser des recettes fiscales au moyen de la collecte d'impôts, de taxes et de droits de douane, afin d'allouer plus de fonds à la police nationale. Cette demande a été saluée par nombre de ceux qui avaient fait savoir que les chefs d'entreprise du pays devaient user de leur influence pour contenir les répercussions économiques de la crise.

11. Aucune avancée n'a été faite en vue de la mise en place du processus de désignation visant à renouveler le Conseil électoral provisoire de neuf membres, étape nécessaire à la tenue d'élections et disposition clé de l'accord politique du 11 septembre. En conséquence, les investissements à long terme faits dans l'institution de même que de précieuses ressources humaines sont mis en péril.

12. Outre le travail mené en faveur du dialogue à l'échelle nationale, des organisations régionales se sont montrées disposées à jouer un rôle actif à l'appui du Gouvernement haïtien. À sa quarante-troisième réunion ordinaire, tenue du 3 au 5 juillet à Paramaribo, la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes a adopté un communiqué final dans lequel elle a exprimé sa vive inquiétude face à la détérioration de la situation en matière de sécurité et confirmé la volonté de la région de contribuer au règlement de la crise, notamment en mettant en place une mission d'enquête. Dans la foulée, le Gouvernement surinamais a accueilli le 8 juillet la quatrième réunion virtuelle des partenaires internationaux d'Haïti, réunissant des représentants de 17 gouvernements et donateurs internationaux. Les participantes et participants y ont affirmé que les parties prenantes haïtiennes devaient s'unir pour tracer une nouvelle voie et demandé instamment que des contributions soient versées au panier de financement commun pour l'aide à la sécurité en Haïti.

13. À la demande du Gouvernement haïtien, une session extraordinaire du Conseil permanent de l'Organisation des États américains s'est tenue le 17 août. Le Ministre haïtien des affaires étrangères et des cultes a demandé aux partenaires régionaux d'appuyer la lutte contre le trafic d'armes. Il a sollicité une assistance afin que la police nationale soit renforcée et des équipements destinés au maintien de l'ordre fournis d'urgence. Cette demande a été formulée une nouvelle fois le 1^{er} septembre par le Directeur général ad interim de la Police nationale d'Haïti lors du Sommet des chefs de police des Nations Unies, qui s'est tenu au Siège de l'ONU, à New York.

14. Plus tard, le 7 octobre, face à la poursuite du blocage du port, auquel la police n'a pas pu mettre fin, et à la réapparition du choléra, le Gouvernement a demandé qu'une force internationale spécialisée soit immédiatement déployée et comprenne des effectifs suffisants pour mettre fin à la crise humanitaire frappant le pays, en grande partie causée par les agissements de bandes armées, et permettre la distribution de carburant et d'eau, le fonctionnement et l'ouverture des hôpitaux et des écoles et la libre circulation des biens et des personnes. Le 8 octobre 2022, le Secrétaire général a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité ([S/2022/747](#)) au sujet des options envisageables en vue d'un renforcement de l'appui à la sécurité en Haïti, comme le Conseil l'avait demandé dans sa résolution [2645 \(2022\)](#), à la suite de larges consultations entreprises par le Secrétariat, y compris une visite en Haïti du 4 au 7 septembre visant à mener des discussions avec le Gouvernement.

15. Tout au long de cette période, le BINUH et le système des Nations Unies ont continué de faciliter la reprise du dialogue dans le cadre de consultations et de réunions informelles afin de repérer les voix constructives parmi les groupes marginalisés, les femmes et les jeunes sur l'ensemble de l'éventail politique. En coopération avec la société civile haïtienne, le BINUH et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé en juin un atelier sur la gouvernance portant sur les principaux défis liés à la sécurité, à la réforme constitutionnelle et aux élections. Le 13 août, l'ONU a apporté son appui à l'organisation d'un forum sur l'inclusion politique des groupes marginalisés

rassemblant des groupes LGBTQI+, des personnes en situation de handicap, des personnes vivant avec le VIH/sida et des organisations de femmes. Le BINUH a apporté son soutien à une réunion de la société civile tenue le 25 août pour renouer le dialogue avec les membres du Gouvernement, le tiers restant du Sénat, les signataires de l'accord politique du 11 septembre et les dirigeants de l'initiative conjointe du groupe de Montana et du Protocole d'entente nationale. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat a également appuyé le déploiement de deux experts en dialogue chargés de rechercher des solutions dans le contexte politique actuel.

III. Lutte contre la violence

16. D'importants affrontements ont éclaté le 7 juillet dans la commune de Cité-Soleil (département de l'Ouest) entre deux coalitions rivales de bandes armées. Entre le 7 juillet et le 5 août, 221 personnes ont été tuées (dont 14 femmes et 7 filles) et 183 blessées (dont 38 femmes, 6 filles et 14 garçons), et 8 hommes ont été victimes de disparition forcée. Au moins 57 femmes, âgées de 19 à 47 ans, ont été victimes des violences sexuelles, et certaines ont été violées de manière répétée. En réponse, la police nationale a mis en place une commission d'enquête et interrogé les victimes et leurs proches, en collaboration avec le Réseau national de défense des droits humains.

17. Tout au long des affrontements, la police ne contrôlait pas les postes de police de Cité-Soleil et n'a pas pu lever les barrages dressés par les bandes organisées dans les principales artères. Elle n'a pas pu accéder à d'autres quartiers de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince contrôlés par les bandes, comme Bas-Delmas, Martissant et le Village de Dieu. Des membres de bandes organisées vêtus de faux uniformes de police continuent de se livrer à des activités criminelles, sapant encore plus l'efficacité de la police. Celle-ci a cependant obtenu des résultats visibles pendant plusieurs semaines face à des bandes organisées responsables de meurtres et d'enlèvements de policiers à Croix-des-Bouquets (département de l'Ouest) et à Petite-Rivière-de-l'Artibonite (département de l'Artibonite).

18. Le 10 juin, des bandes lourdement armées ont pris d'assaut le tribunal de première instance de Port-au-Prince pour l'occuper. À ce jour, la police n'a pas repris le contrôle des lieux. Entre le 9 et le 20 juin, sept douaniers ont été enlevés à Port-au-Prince puis libérés contre rançon. Le 16 juin et le 9 juillet, l'Autorité portuaire nationale d'Haïti a été la cible d'une attaque. Des menaces sérieuses ont été proférées contre d'autres institutions situées à Port-au-Prince, notamment le Pénitencier national, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif et la Banque centrale, ce qui a conduit la police à assurer par anticipation une présence statique et des patrouilles de police.

19. La violence des bandes organisées s'est également étendue au-delà de la capitale. Dans le département de l'Artibonite, des bandes organisées ont entravé la liberté de circulation le long de l'artère nationale en se livrant à des destructions de biens et à des enlèvements de voyageurs. Face à cette situation, la police a mené de nombreuses opérations qui ont permis la libération de plusieurs victimes d'enlèvement, faisant un mort parmi les policiers et plusieurs victimes parmi les membres des bandes.

20. Les crimes violents, en particulier les enlèvements et les homicides, se sont multipliés dans les communes de Cité-Soleil, Croix-des-Bouquets, Delmas, Port-au-Prince et Tabarre (département de l'Ouest). Entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2022, les autorités ont enregistré 877 enlèvements de personnes, dont 182 femmes, 13 filles et 15 garçons. Le nombre d'enlèvements est resté élevé tout au long de la période considérée, le précédent record ayant été établi en mai. Les médecins et les

entrepreneurs ont été de plus en plus ciblés, le montant des rançons pouvant être plus élevé. La police a enregistré 1 349 homicides volontaires dans tout le pays, dont la majorité dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (16,8 homicides pour 100 000 habitants), soit une augmentation de 25,5 % par rapport à la même période en 2021. Le 20 août, une mère et ses deux filles ont été brûlées vives dans leur véhicule par des membres d'une bande à la cité Doudoune (Croix-des-Bouquets, département de l'Ouest).

21. Le trafic et le détournement d'armes de petit calibre, d'armes légères et de munitions, parfois avec le soutien des autorités locales, aggravent la situation effroyable en matière de sécurité. En juillet, la police a effectué cinq saisies importantes d'armes et de munitions. Au cours de deux de ces opérations, la police, en collaboration avec des douaniers, a saisi plus de 120 000 cartouches de munitions. Le 8 juillet, le Procureur de Port-de-Paix a été démis de ses fonctions, puis arrêté comme suite à la libération de deux suspects dans une affaire de saisie et de disparition présumée d'une grande partie de ces munitions. Un ancien haut fonctionnaire du Ministère de la justice et de la sécurité publique a été arrêté le 22 juillet dans le cadre d'allégations de trafic d'armes. Une autre saisie d'armes et de munitions illégales a eu lieu le 12 juillet à bord d'un véhicule se dirigeant vers la capitale depuis Port-de-Paix. À Port-au-Prince, le 14 juillet, l'inspection de conteneurs de marchandises contenant des fournitures destinées à l'Église épiscopale d'Haïti a permis de saisir 14 682 cartouches de munitions. Une enquête est en cours, et la police a jusqu'à présent procédé à trois arrestations et émis plusieurs mandats.

22. En août, avec le soutien du BINUH, du PNUD et du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, les autorités nationales ont arrêté la version finale du plan national d'application du plan d'action de la CARICOM pour l'exécution durable des mesures prioritaires contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030 (Roadmap for Implementing the Caribbean Priority Actions on the Illicit Proliferation of Firearms and Ammunition across the Caribbean in a Sustainable Manner by 2030). Le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont aidé les autorités à stocker et à gérer les armes et les munitions. L'ONU a organisé en juillet une séance de formation à la gestion des armes et des munitions à l'intention de 75 policiers (dont 19 femmes) et amélioré l'infrastructure de sécurité de l'armurerie centrale et du service chargé des permis de port d'armes à feu.

23. Comme suite à une demande du Gouvernement haïtien, qui a fourni un financement de départ, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a déployé en juillet du personnel en Haïti pour y établir un bureau et commencer à travailler sur la gestion des frontières et s'attaquer aux problèmes des trafics illégaux, de la criminalité organisée et de la création de recettes fiscales. L'Office a mis en place trois activités de gestion des frontières : le Programme de contrôle des conteneurs, le Projet de communication aéroportuaire et le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime. Le Programme de contrôle des conteneurs et le Projet de communication aéroportuaire visent tous deux à renforcer les capacités nationales en vue de lutter contre le trafic et la criminalité organisée et accroître les recettes fiscales. Le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime vise à aider les garde-côtes haïtiens à appliquer le droit maritime. Consciente de la corrélation entre lutte contre la corruption et amélioration de la sécurité et de la stabilité, l'ONUDC, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix et en collaboration avec le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a lancé un projet de lutte contre la corruption visant à faciliter le consensus national et la coordination dans ce domaine tout en veillant à associer la société civile, les femmes et les jeunes. Par ailleurs, en coopération avec

l'Organisation des États américains, l'ONUSD met en route un projet relatif aux flux financiers illicites.

24. Parallèlement à ces efforts, des entités des Nations Unies (Fonds des Nations Unies pour la population, PNUD et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets) ont continué de mener des activités de proximité dans les quartiers de Martissant et de La Saline, à Port-au-Prince (département de l'Ouest). Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix et en concertation avec le groupe de travail interministériel sur la lutte contre la violence de proximité, le programme propose des activités de formation professionnelle, soutient les microentreprises appartenant à des femmes et facilite le dialogue au moyen de structures communautaires.

IV. Justice et état de droit

25. Les taux d'attrition dans la police nationale ont continué à augmenter en raison des démissions, des départs à la retraite et des décès, conjugués à la lenteur du recrutement. Sur 14 161 agents enregistrés, dont 1 567 femmes, quelque 13 000 étaient actifs au 12 septembre. Le ratio de policiers pour 1 000 habitants est de 1,06 en Haïti, ce qui est inférieur à la norme internationale reconnue, établie à 2,2 pour 1 000 habitants. Un cours de formation élémentaire de sept mois à l'intention de la trente-deuxième promotion d'élèves officiers de police a été lancé le 23 juillet ; 725 élèves officiers de police se sont présentés à la formation, dont 177 femmes (24 %). Entre janvier et septembre 2022, 17 agents ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions (contre 15 durant la même période en 2021) et 16 ont été suspendus en raison d'enquêtes.

26. Malgré une augmentation de 12 % du budget pour l'exercice 2021/22, la police continue d'être en butte à l'inflation croissante et à la gabegie budgétaire, ce qui se traduit par un manque d'équipements et de fournitures. Le nombre limité de véhicules de police et d'équipements de protection a entravé la capacité de la police de mettre en place des points de contrôle dans les zones contrôlées par les bandes, notamment à Cité-Soleil, où, en juillet, la police n'a pas pu sécuriser les points d'accès.

27. Malgré les difficultés, la police nationale a procédé à une réorganisation interne définie par le plan annuel de sécurité de la police, établi avec l'appui du BINUH. Forte d'un effectif de 150 agents de police, la force opérationnelle de lutte contre les bandes organisées créée récemment a amélioré les performances de la police et renforcé la coordination interne. Cette force, dont les membres ont fait l'objet de tous les contrôles préalables requis et qui peut être renforcée grâce à des dons de matériel et à des formations, devrait passer à 300 agents de police. La police s'efforce également d'appliquer des principes améliorés de police de proximité dans tout le pays, en tenant compte des recommandations d'un « livre blanc » récemment publié et des dernières directives relatives à la police. Afin d'améliorer la rétention du personnel, un décret ministériel a été adopté le 20 juillet, accordant des avantages aux personnes à charge des policiers tués ou mutilés dans l'exercice de leurs fonctions, selon une recommandation clé de la Commission de facilitation et de dialogue formulée en 2020. Une coopérative de police a également été créée, permettant à ses membres de bénéficier de prix réduits.

28. Le BINUH a continué à demander que des contributions soient versées au panier de financement commun multidonateurs géré par le PNUD, afin de soutenir la professionnalisation de la police nationale. Le panier, qui cherche 28 millions de dollars de dons, a jusqu'à présent reçu environ 11 millions de dollars. Le 23 septembre, une manifestation parallèle a été organisée par les partenaires internationaux d'Haïti en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale

des Nations Unies. Pour renforcer l'intégrité de la police et améliorer la capacité d'intervention guidée par le renseignement, le Bureau et le PNUD aident la police à mettre en œuvre en priorité deux projets clés sur la vérification des antécédents des agents de police et sur la collecte de renseignements. Le recrutement en cours de 12 nouveaux civils et agents en détachement pour le groupe du BINUH chargé des questions touchant à la police et aux services pénitentiaires, comme prévu par la résolution 2645 (2022) du Conseil de sécurité, augmentera la capacité du Bureau d'accompagner le développement de la police.

29. Le Bureau a fourni une assistance technique à la commission spéciale créée le 2 mai par la Direction centrale de la police judiciaire pour mener des enquêtes sur les violations des droits humains commises lors des violences d'avril et de mai 2022. L'ONU a apporté son aide au Ministère de la justice et de la sécurité publique et aux magistrats haïtiens en organisant du 9 au 11 août, à l'intention de plus de 150 fonctionnaires de justice, une conférence internationale sur la création de groupes de travail judiciaires spécialisés dans la lutte contre les infractions sexuelles, les crimes financiers et la violence urbaine.

30. Du fait de l'occupation du tribunal de première instance de Port-au-Prince par des bandes lourdement armées qui l'ont pris d'assaut le 10 juin, plusieurs audiences urgentes ont dû se tenir ailleurs. Aucune solution à plus long terme n'a été trouvée pour installer le tribunal dans un autre site. Bien que les audiences correctionnelles aient repris au tribunal de première instance de Croix-des-Bouquets grâce à l'appui technique de l'ONU, qui a également fourni du matériel, ces travaux ont été temporairement interrompus lorsqu'une bande armée a incendié le bureau du Procureur le 25 juillet, acte qui aurait été commis en représailles aux opérations de police. Par la suite, le tribunal s'est installé temporairement à la bibliothèque municipale de Tabarre. Fait positif, bien que les greffiers soient en grève depuis avril, le tribunal de première instance des Cayes (département du Sud) a tenu des audiences correctionnelles dans une nouvelle chambre, dans la prison des Cayes.

31. L'avancement des femmes dans le secteur judiciaire reste difficile. En mai et juin, le BINUH a organisé une série de réunions bilatérales avec des femmes de premier plan dans le secteur judiciaire et, le 12 juillet, il a animé un débat sur les moyens de relever les défis et de lutter contre la discrimination. Une série de trois ateliers sur le leadership à l'intention des avocates et des magistrates est prévue dans les mois à venir.

32. L'entrée en vigueur du nouveau code pénal et du nouveau code de procédure pénale a été reportée de deux années supplémentaires par un décret du Conseil des ministres du 22 juin. Ce report permettrait au Gouvernement et aux praticiens de revoir certaines dispositions, de mener des actions de sensibilisation et des stages de formation et de rédiger des décrets d'application subsidiaires.

33. Dans le cadre des efforts menés pour réduire la détention provisoire prolongée, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a adopté un plan d'action sur l'inspection judiciaire afin de renforcer la responsabilité du personnel judiciaire et d'améliorer le fonctionnement des tribunaux. Par ailleurs, le 15 juin, le Conseil national d'assistance légale a organisé avec l'appui technique et financier de l'ONU un forum réunissant 75 participantes et participants afin d'aider à définir les meilleures pratiques et à harmoniser la fourniture d'aide juridictionnelle.

34. Les prisons haïtiennes restent surpeuplées, insalubres et mal entretenues. Au 28 septembre, elles abritaient 11 788 détenus, dont 308 femmes, 266 garçons et 10 filles, pour un taux d'occupation global estimé à 294 %. Sur l'ensemble des détenus, 9 861 (83,7 %) étaient en attente de jugement. Dans tout le pays, les conditions de détention ont continué de se détériorer, aggravées par le faible budget

alloué au système pénitentiaire, le manque de nourriture et de fournitures médicales et les retards de transfert des prisonniers vers les hôpitaux, souvent associés à des décès évitables. Les arrêts cardiorespiratoires, la tuberculose et l'anémie causée par la malnutrition demeurent les trois principales causes officielles de décès dans les prisons haïtiennes. Les difficultés d'accès causées par la crise sécuritaire qui a éclaté le 11 septembre ont continué d'aggraver la situation : 19 décès ont été signalés par les autorités pénitentiaires entre le 11 et le 30 septembre. Tout dernièrement, depuis le 1^{er} octobre, neuf décès survenus au Pénitencier national, des suites du choléra, ont été confirmés.

35. Tout au long des mois de juillet et d'août, les autorités pénitentiaires ont eu beaucoup de mal à fournir des repas quotidiens aux détenus en raison de l'inflation et de différends contractuels avec les fournisseurs alimentaires concernant le paiement des arriérés. Des organisations non gouvernementales ont apporté une aide sous la forme de dons alimentaires. Une vidéo montrant des prisonniers émaciés au Cap-Haïtien (département du Nord) a circulé le 29 juin sur les médias sociaux, après quoi le Ministre de la justice et de la sécurité publique a, à l'occasion d'une visite de la prison effectuée le 1^{er} juillet, ordonné la libération pour raisons humanitaires de 37 détenus accusés de délits mineurs. De même, les autorités des Cayes (département du Sud) ont libéré 40 prisonniers peu après. La pénurie systémique de nourriture et d'eau a été exacerbée par la crise sécuritaire qui a éclaté le 11 septembre, car des barricades bloquaient l'accès à de nombreuses prisons, empêchant la livraison de produits. Au 22 septembre, les prisons de Cabaret (département de l'Ouest) et de Jérémie (département de la Grand'Anse) n'avaient ni eau, ni nourriture, ni gaz de cuisine.

36. La crise de septembre a également accru les risques de sécurité par l'effet conjugué de l'absentéisme et de la difficulté d'accéder aux établissements pénitentiaires, de nombreuses prisons n'étant plus gardées que par une poignée de personnes. À cause du manque criant de personnel, une évasion massive a eu lieu le 22 septembre à la prison pour femmes de Cabaret (département Ouest), où 145 détenues se sont échappées après avoir ligoté les trois seuls agents pénitentiaires présents, qui n'avaient pas quitté leur poste depuis le 11 septembre.

37. Avec une moyenne de 0,33 mètres carrés de surface au sol par détenu, bien en deçà de la norme internationale de 3,4 mètres carrés, la surpopulation continue de favoriser la propagation des maladies dans les prisons. Haïti demeure un des pays où les taux de vaccination contre la maladie à coronavirus (COVID-19) sont les plus faibles, avec 1,14 % de la population vaccinée. Dans ce contexte, un programme de vaccination contre la COVID-19 en milieu carcéral, établi début 2022, n'a pas pu être lancé en l'absence de coordination entre les autorités de santé publique et les autorités pénitentiaires. Faute de dispositifs de test adéquats, les autorités n'ont pas été en mesure d'établir la cause de la mort de 97 détenus décédés au cours du premier semestre de 2022. La poursuite des traitements contre le VIH est également compromise à cause de l'absence d'une nutrition adéquate et des antirétroviraux nécessaires.

V. Droits humains

38. L'intensité et la fréquence croissantes des attaques menées par des bandes lourdement armées ont entraîné une nouvelle dégradation de la situation des droits humains dans le pays. La violence armée a atteint des niveaux sans précédent dans les communes marginalisées de l'ouest et du nord de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite. De plus en plus, les populations locales ne sont plus seulement des victimes collatérales des affrontements armés mais sont

directement prises pour cible par les bandes organisées. Suivant un nouveau mode opératoire, des éléments armés mènent des attaques coordonnées destinées à étendre leur contrôle territorial dans la capitale du pays en cherchant délibérément à tuer et à blesser et en se livrant à des violences sexuelles.

39. Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2022, le Service des droits humains du BINUH a constaté 1 377 cas de meurtre, de coups et blessures ou de disparition (1 171 hommes, 153 femmes et 53 enfants) ayant eu lieu dans le cadre d'affrontements armés entre la police et des bandes ou d'attaques contre les populations perpétrées par des bandes opérant dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (Pont-Rouge, quai Jérémie, Cité-Soleil, Bel-Air, Delmas et Croix-des-Bouquets) et dans le département de l'Artibonite (Savien et Gros-Morne). À la suite d'affrontements entre bandes organisées à Cité-Soleil, du 8 au 17 juillet, plus de 3 886 personnes – dont au moins 700 enfants non accompagnés – ont été contraintes d'abandonner leur foyer dans le quartier et de trouver un abri temporaire ailleurs, dans des sites de fortune. Environ 600 d'entre elles sont retournées à Cité-Soleil à un moment où les affrontements entre coalitions de bandes rivales avaient perdu de leur intensité, et les enfants ont retrouvé leurs parents fin août. Les autres vivent toujours dans un camp de personnes déplacées improvisé dans le parc Hugo Chavez, où elles souffrent de malnutrition et sont exposées aux maladies. Outre les déplacements, environ 140 maisons ont été incendiées ou détruites par des membres de bandes organisées qui cherchaient sciemment à punir les habitants considérés comme favorables aux bandes rivales. Les violences ont contraint les centres de santé, les écoles, les entreprises et d'autres services des zones touchées à fermer leurs portes.

40. Lors des affrontements qui ont eu lieu en juillet à Cité-Soleil, les membres des bandes organisées ont délibérément pris pour cible les populations locales vivant sous le contrôle de bandes rivales, principalement dans le quartier de Brooklyn. Les membres des bandes organisées, armés de fusils d'assaut, tiraient sur les résidents sans discernement, y compris sur les femmes et les enfants, dans leur maison et dans la rue. Plusieurs résidents, dont des malades, des personnes handicapées et des personnes âgées, ont été brûlés vifs chez eux. Selon les informations recueillies, 44 personnes ont été sommairement abattues par des membres de bandes organisées qui les ont interceptées alors qu'elles tentaient d'échapper à la violence pour chercher refuge et obtenir des soins médicaux dans d'autres parties de la ville.

41. Des bandes organisées ont bloqué les routes d'accès à Cité-Soleil, empêchant les ambulances et le personnel médical, des organisations humanitaires notamment, d'atteindre le secteur, limitant ainsi la capacité de traitement et d'évacuation des blessés. En conséquence, de nombreuses victimes sont mortes parce qu'il n'a pas été possible de les atteindre. Par ailleurs, des bandes organisées, notamment celles appartenant à la coalition du centre-ville de Port-au-Prince, ont bloqué les principaux axes routiers reliant le quartier de Brooklyn de Cité-Soleil au reste de la capitale, pour empêcher et la population locale d'accéder aux marchés locaux et les marchandises d'être acheminées dans la zone. Il semble que l'objectif visé était de provoquer une situation d'insécurité alimentaire et de limiter l'accès à l'eau afin de gagner le territoire et de contraindre la population locale à affronter une coalition rivale contrôlant la zone où elle vivait et à contribuer ainsi à débarrasser le territoire des bandes rivales.

42. Au cours de ces affrontements, les femmes, les filles et les personnes LGBTIQ+ ont été particulièrement exposées aux violences sexuelles des bandes organisées, mais les hommes et les garçons ont également été pris pour cible. Selon les données recueillies par le BINUH, les bandes ont continué de recourir délibérément à la violence sexuelle pour terroriser et soumettre la population. Pas moins de 57 femmes et filles ont été violées, alors qu'elles se trouvaient chez elles, qu'elles se rendaient

au travail, qu'elles faisaient des courses ou qu'elles tentaient de fuir une zone. Dans certains cas, ces actes de violence sexuelle ont eu lieu devant les enfants et le partenaire des victimes. Le cas d'une femme de 25 ans qui a été violée de manière répétée devant ses trois enfants et sur le cadavre de son mari par les membres d'une bande organisée qui ont ensuite incendié la maison illustre bien le niveau de brutalité des bandes. Les victimes de violences sexuelles ont subi un incroyable préjudice physique et mental, et certaines ont été mutilées ou exécutées après avoir été violées. Les violences sexuelles non protégées exposent par ailleurs les victimes au risque d'infection à VIH et à d'autres maladies et infections sexuellement transmissibles. Les 21 et 22 juillet, afin d'étoffer la réponse multisectorielle face aux taux alarmants de violence sexuelle, le Bureau a organisé une table ronde avec des représentants d'environ 70 institutions publiques et organisations de la société civile chargées de prévenir la violence sexuelle et de fournir des services psycho-médicaux et socioéconomiques aux rescapés et aux familles. Les discussions tenues à cette occasion ont permis d'établir un plan d'action aux fins d'une intervention sectorielle.

43. En collaboration avec la société civile, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme coordonne une réponse multisectorielle pour les personnes ayant été reconnues rescapées de violences sexuelles, bien qu'aucune de ces personnes n'ait cherché à obtenir une assistance juridique par crainte de représailles et de stigmatisation. En soutien, l'Initiative Spotlight, partenariat mondial entre l'Union européenne et l'ONU visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, a fourni une aide au renforcement des capacités techniques aux principaux ministères et municipalités afin de renforcer l'action institutionnelle dans ce domaine. Outre l'aide médicale et psychosociale apportée aux personnes rescapées, l'Initiative a assuré des programmes d'éducation communautaire et des programmes ciblés de formation axés sur la génération de revenus afin de favoriser l'autonomisation économique des personnes rescapées, y compris des personnes handicapées.

44. La violence armée liée aux bandes organisées a eu des conséquences dévastatrices pour les enfants. Beaucoup ont été tués ou blessés dans des tirs croisés alors qu'ils se trouvaient chez eux, à l'école ou dans la rue. Les garçons et les filles sont souvent contraints de rejoindre des bandes organisées ou de prendre part à leurs activités. Les membres des bandes organisées offrent généralement de l'argent ou de la nourriture aux enfants vulnérables pour qu'ils les rejoignent, ou menacent leur famille de représailles s'ils refusent d'obtempérer.

45. Les bandes organisées ont eu des effets néfastes sur les économies locales du fait de leurs activités d'extorsion, du prélèvement illégal de taxes et de la perturbation des chaînes logistiques et d'approvisionnement. Depuis la mi-juin, des bandes armées attaquent les barges amarrées dans le centre-ville de Port-au-Prince pour obliger les commerçants à transporter par la route les marchandises destinées aux départements du sud d'Haïti, où les bandes les contraignent à payer une « taxe de transit ». La violence des bandes organisées à Cité-Soleil a également interrompu la distribution de carburant depuis les principaux terminaux de carburant du pays pendant près d'une semaine en juillet, déclenchant de violentes protestations de la part des citoyens partout dans la capitale.

46. Les enquêtes sur les massacres de La Saline (2018) et de Bel-Air (2019) et sur l'assassinat de Monferrier Dorval (2020), ancien président de l'ordre des avocats de Port-au-Prince, n'ont pas avancé. Les enquêtes sur l'assassinat de l'ancien Président, Jovenel Moïse, menées par la justice haïtienne n'ont pas non plus donné de résultats tangibles. Malgré la désignation d'un cinquième juge d'instruction le 30 mai et une série d'auditions de suspects maintenus en détention, les cerveaux de l'opération, ses

exécutants et leurs complices sont toujours en liberté. Entre-temps, le délai légal d'enquête a expiré sans que le juge ait rendu de conclusions.

47. Dans le cadre de ses efforts continus de lutte contre l'impunité, le BINUH a publié le 1^{er} août un rapport détaillant les violations des droits humains commises lors de la vague de violence ayant eu lieu du 24 avril au 16 mai, qui a fait 322 victimes dans les communes de Cité-Soleil, de Croix-des-Bouquets et de Tabarre (département de l'Ouest). Dans le rapport, le Bureau a établi que les deux principales coalitions de bandes organisées étaient impliquées dans d'atroces exactions subies par la population, y compris des enfants d'à peine 1 an. Il y formule également des recommandations à l'intention de la police, du système judiciaire et des autres autorités chargées de soutenir les victimes et d'enquêter sur les crimes.

48. Le BINUH a continué d'aider l'Inspection générale de la police nationale à enquêter sur des violations des droits humains liées à un usage excessif de la force ou à des exécutions extrajudiciaires qui seraient le fait d'agents de police. En tout, 51 personnes ont été tuées au cours d'opérations de police, et 47 enquêtes ont été ouvertes par l'Inspection générale, dont quatre concernant des exécutions sommaires. À la suite des manifestations de septembre, au cours desquelles l'action menée par la police pour disperser la foule a fait plusieurs dizaines de blessés parmi les manifestants et les autres personnes présentes, dont trois journalistes, l'Inspection générale a ouvert une enquête sur une allégation d'utilisation de balles réelles. Le 31 août, l'Inspection générale a bouclé ses enquêtes sur 15 autres affaires concernant des faits ayant eu lieu entre 2019 et 2022, et transmis ses recommandations au Directeur général ad interim de la police nationale. Très peu d'enquêtes ont été jusqu'à présent menées sur la mort de membres présumés de bandes organisées au cours d'opérations de police.

VI. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables

49. La baisse du niveau de vie continue de compromettre les modestes avancées en matière de développement et d'entraver les progrès vers les objectifs de développement durable. Les Haïtiens sont aux prises avec une inflation galopante qui a atteint 30,5 % en juillet. Les recettes fiscales se sont effondrées ces dernières années sous l'effet des troubles sociaux, des problèmes de recouvrement et de la crise sécuritaire. Toutefois, les autorités nationales prévoient un léger rebond de ces recettes grâce à de nouvelles mesures administratives et à la reprise des envois de fonds. Par ailleurs, l'absence de progrès concernant les principales priorités de développement, notamment les perspectives de travail décent pour toutes et tous et la fourniture de services de base tels que l'eau potable, ne fait qu'alimenter l'instabilité et l'incertitude.

50. Un programme de référence conçu par le Fonds monétaire international (FMI) et les autorités haïtiennes a été approuvé le 17 juin 2022, pour une échéance fixée au 31 mai 2023. Il vise à aider le Gouvernement à rétablir la stabilité macroéconomique et à réduire l'inflation, objectif essentiel compte tenu du poids que fait peser l'inflation sur les pauvres. Il porte également sur l'amélioration de la gouvernance dans le secteur public, la mobilisation des recettes fiscales, le renforcement des capacités et l'augmentation des dépenses sociales.

51. Le carburant a commencé à se faire rare à partir de juillet, lorsque des bandes organisées ont empêché les camions de quitter les principaux terminaux maritimes haïtiens, ce qui a eu de graves répercussions sur le pays. De nombreux commerces ont fermé leurs portes et les rues se sont vidées, tandis que les autorités luttaien contre la prolifération du marché noir et que les Haïtiens ordinaires faisaient face à des prix exorbitants et à des conditions parfois périlleuses pour se procurer du gaz.

Cette nouvelle vague de pénuries serait attribuée au retard de paiement des subventions publiques aux principaux distributeurs de carburant du pays, lui-même exacerbé par la dépréciation rapide de la monnaie et les niveaux élevés d'inflation. Selon certaines estimations, le régime régressif de subventions aux carburants en Haïti a phagocyté jusqu'à un tiers des recettes fiscales, reléguant au second plan des investissements sociaux plus utiles, dans les domaines de la santé et de l'éducation, entre autres. Selon le FMI, ces subventions sont par ailleurs inéquitables, dans la mesure où plus de 90 % des avantages vont aux 10 à 20 % des plus grosses rémunérations. Dans ses discours à la nation du 20 juillet, puis des 11 et 18 septembre, le Premier Ministre a réaffirmé l'intention du Gouvernement de remanier le régime de subvention aux carburants, selon les recommandations du programme de référence du FMI, et de stabiliser l'approvisionnement national en carburant. Toutefois, au-delà d'une première série de mesures prises en avril à l'intention des groupes les plus touchés par les réajustements des prix des carburants, aucune autre mesure n'a encore été mise en œuvre. Le 18 septembre, le Gouvernement a fixé de nouveaux prix du carburant à la pompe, avec effet immédiat, l'objectif étant de compenser partiellement le montant de la subvention versée directement au marché intermédiaire.

52. L'activité économique de l'ensemble du pays a été gravement plombée par la violence généralisée des bandes organisées dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Les agriculteurs du sud n'ont pas pu accéder aux marchés centraux du pays avec leurs récoltes saisonnières en raison de l'obstruction par ces bandes des principales voies d'accès de la capitale. Les routes principales vers le nord ont également été coupées à plusieurs reprises. Les prix élevés des produits de base et des denrées alimentaires, dus en partie aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, ont un effet disproportionné sur les plus vulnérables en Haïti.

53. Une baisse des envois de fonds, qui n'ont atteint que 2,9 milliards de dollars sur la période allant d'octobre 2021 à juillet 2022, contre 3,0 milliards de dollars sur la même période l'année précédente, a contribué à l'aggravation de la situation économique. En outre, la hausse de l'inflation continue d'éroder le pouvoir d'achat de bon nombre d'Haïtiens. Les niveaux de pauvreté augmentent tandis que les indicateurs de développement humain chutent : on estime que 58 % de la population pourrait se trouver sous le seuil de pauvreté à la fin de septembre 2022, à la clôture de l'exercice.

54. Les demandes de protection sociale, notamment de la part des plus vulnérables, se sont multipliées, bien qu'il ne soit pas possible de dresser un tableau complet en raison d'un manque de données. L'agriculture et l'industrie agroalimentaire demeurent les secteurs les plus prometteurs dans l'immédiat pour remédier au chômage élevé, en particulier chez les jeunes et les femmes, et améliorer la résilience face aux chocs économiques. Travaillant en concertation avec la Commission nationale de la sécurité alimentaire, l'équipe de pays des Nations Unies a apporté son concours à un plan multisectoriel visant à traduire sur le plan opérationnel la politique nationale de souveraineté alimentaire, de sécurité alimentaire et de nutrition. L'ONU contribue également à l'application de la politique nationale de protection sociale, adoptée en 2020, en apportant son concours à l'élaboration d'un plan d'action national portant sur les soins de santé, les transferts en espèces, l'éducation, l'emploi, la formation professionnelle, les services sociaux et les réformes institutionnelles visant à créer un système de protection sociale fondé sur le respect des droits. Le Gouvernement a alloué 30 millions de dollars au financement de ce plan dans le budget national de 2021/22.

VII. Services sociaux de base et résilience des ménages

55. Les crises multiples et interdépendantes résultant de l'insécurité, de l'instabilité politique et des catastrophes naturelles ont engendré des besoins humanitaires croissants qui entravent tout progrès vers un développement à long terme. L'insécurité et la violence alimentées par les bandes rivales ont entravé l'accès humanitaire à Port-au-Prince et sa périphérie. L'insécurité a déstabilisé les moyens de subsistance et compromis l'accès aux services essentiels, exacerbant les vulnérabilités dans un contexte déjà marqué par l'inflation, la pénurie de carburant et la lenteur du relèvement après le séisme.

56. Près de la moitié de la population de Port-au-Prince, soit 1,5 million de personnes, a été directement touchée par les récents épisodes de violence causés par les bandes organisées. Des milliers de personnes ont été forcées de fuir leur habitation, créant une situation où des centaines d'enfants ont été séparés de leur famille ou se sont retrouvés non accompagnés. En octobre 2022, dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, 21 684 personnes (environ 6 000 ménages) étaient déplacées, réparties dans 36 sites à travers la capitale. En outre, environ 66 000 personnes déplacées vivaient dans des familles d'accueil dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Plus de 1 700 écoles situées dans les secteurs contrôlés par des bandes organisées ont été temporairement ou complètement fermées, privant ainsi plus de 500 000 enfants de leur droit à l'éducation.

57. Le nombre d'expulsions a doublé : plus de 21 215 migrants haïtiens ont été rapatriés par voie aérienne ou maritime entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2022, contre 10 152 sur la même période en 2021. Entre le 16 juillet et le 10 octobre 2022, 1 857 migrants haïtiens ont été renvoyés de force en Haïti, notamment depuis les Bahamas, Cuba, les Îles Turques et Caïques et les États-Unis d'Amérique. Selon le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés, une organisation haïtienne, plus de 18 000 Haïtiens ont été rapatriés ou renvoyés par voie terrestre depuis la République dominicaine au cours du mois de juillet, et 16 600 en août, par différents points de passage de la frontière, officiels ou non. Malgré la dégradation de la situation en matière de sécurité dans le pays, l'OIM estime que plus de 7 000 personnes ont été rapatriées depuis la République dominicaine vers la zone frontalière haïtienne en septembre. Dans le cadre d'une collaboration entre les autorités turques, l'Office national de la migration haïtien et le Protecteur du citoyen d'Haïti, avec le soutien de l'OIM, un groupe de 301 migrants haïtiens à qui des agences peu scrupuleuses avaient promis des perspectives d'emploi a pu rentrer en Haïti le 28 juillet. Encore un millier d'Haïtiens se trouvant en Türkiye demandent une aide similaire.

58. Selon le rapport de mars du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, environ 4,5 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Une nouvelle analyse du Cadre intégré est actuellement en cours, et on s'attend à ce que les chiffres soient beaucoup plus élevés. Jusqu'à 5,6 millions de personnes ont recours à des mécanismes d'adaptation à la crise pour joindre les deux bouts. La violence permanente des bandes organisées dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince et l'augmentation des troubles sociaux contribuent à la persistance de la malnutrition. Selon une évaluation récemment effectuée à Cité-Soleil, 20 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë ; une enquête nutritionnelle est par ailleurs en cours dans tout le pays. Les niveaux alarmants de malnutrition menacent également les progrès obtenus de haute lutte par le programme national de lutte contre le VIH, provoquant des interruptions de traitement susceptibles d'entraîner une résistance accrue aux médicaments et, par conséquent, des pics d'infection à VIH, en particulier chez les jeunes, les femmes et la communauté LGBTIQ+.

59. En juillet, des équipes interinstitutions des Nations Unies ont commencé à apporter une aide vitale aux populations de Cité-Soleil, l'une des communes de l'arrondissement de Port-au-Prince où les bandes organisées sévissent le plus. Afin de mieux répondre aux besoins fondamentaux immédiats dans ces zones, l'ONU s'emploie à améliorer le suivi et l'analyse et à renforcer les stratégies aux fins d'un meilleur accès humanitaire. Parallèlement, en répondant aux besoins humanitaires immédiats tout en contribuant à réduire la violence, à rétablir les services sociaux et à créer un environnement de stabilité et de cohésion sociale, l'ONU continue d'œuvrer en faveur d'une intervention globale en assurant des soins de santé et des services d'éducation, de protection de l'enfance et de soutien aux victimes de la violence sexuelle ou fondée sur le genre.

60. La récente vague de troubles civils, qui a entraîné la paralysie du pays le 12 septembre, a encore réduit l'accès de la population haïtienne aux services de base, accentué ses vulnérabilités et fortement entravé l'action des intervenants humanitaires. Les partenaires humanitaires ont eu des difficultés à accéder aux bénéficiaires dans les camps de personnes déplacées, pour leur fournir de l'eau, des installations sanitaires, de la nourriture et des soins de santé. Si l'accès aux services de santé a été encore plus entravé par les restrictions de circulation, les établissements médicaux ont également particulièrement souffert des fluctuations de l'approvisionnement en eau et en électricité. De plus, plusieurs entrepôts appartenant à des partenaires humanitaires et à des entités des Nations Unies ont été pillés par des manifestants, suscitant de graves inquiétudes quant à la capacité des acteurs humanitaires de faire face à l'augmentation des besoins.

61. La situation catastrophique a aussi probablement contribué à l'émergence du choléra en Haïti, deux cas ayant été confirmés le 2 octobre, après plus de trois ans sans un seul cas signalé. Au 11 octobre, les autorités sanitaires haïtiennes faisaient état de 32 cas confirmés, de 18 décès à l'hôpital, de 215 cas suspects hospitalisés et de 266 cas suspects totaux. Les cas ont été repérés grâce au mécanisme de veille du choléra mis en place par les autorités haïtiennes avec l'appui de l'ONU. Les premiers cas ont été diagnostiqués à Cité-Soleil et Carrefour-Feuilles, dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, mais des cas suspects ont également été repérés dans le département du Centre.

62. L'action du Gouvernement, soutenue par l'ONU et les partenaires nationaux et internationaux, est axée sur l'endiguement de la maladie, le traitement des patients et l'information de la population sur les mesures préventives et les mesures vitales immédiates. Un appui supplémentaire sera apporté sous la forme d'un renforcement de la veille, d'une augmentation de la fourniture en eau et en installations sanitaires, de la construction de centres de traitement du choléra et d'une meilleure prise en charge des cas.

63. L'action humanitaire du pays reste gravement sous-financée, et ce, alors même que les besoins augmentent. Au 11 octobre, le financement humanitaire atteignait 103 millions de dollars, dont 8,5 millions provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence, soit un tiers des 373,2 millions de dollars requis pour le plan d'intervention humanitaire établi pour 2022. Le mécanisme de réaction rapide du Fonds a également accepté de financer à hauteur de 5 millions de dollars la fourniture d'une aide vitale à Cité-Soleil à la suite des violents affrontements entre bandes organisées qui ont eu lieu en juillet 2022, auxquels se sont ajoutés 7 millions de dollars destinés à financer la riposte immédiate à l'épidémie de choléra en octobre 2022.

64. Une aide humanitaire continue d'être fournie aux rescapés du séisme du 14 août 2021. Un an plus tard, plus de 484 000 personnes, dont 21 700 personnes déplacées et 116 300 personnes se trouvant dans des zones difficiles d'accès, ont bénéficié de

l'aide. Les efforts de reconstruction engagés après le séisme dans la péninsule du sud ont été entravés par l'activité des bandes organisées qui bloquent la route de Port-au-Prince vers le sud. Ainsi, sur les 35 000 personnes déplacées après le séisme, 2 528 personnes restent dans cette situation dans le sud. Plus de 1 200 écoles des départements les plus touchés – ceux du Sud, de Grand'Anse et des Nippes – n'ont pas encore été reconstruites, aussi environ 340 000 enfants se trouvent-ils dans des conditions d'apprentissage inadéquates, certains ne pouvant même pas accéder à l'éducation. Pour accélérer l'action à cet égard, le 2 juin, le Gouvernement haïtien a réuni un comité sur l'efficacité de l'aide pour examiner les principaux volets du cadre de reconstruction et de relèvement.

65. Compte tenu des multiples crises auxquelles le pays fait face, le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle a reporté d'un mois la rentrée scolaire, au 3 octobre. Cette échéance devra encore être reportée. Néanmoins, le Ministère a pour objectif de rouvrir les écoles progressivement, dans les zones moins touchées par la crise, lorsque les conditions le permettront. En prévision de l'année scolaire 2022/23, des denrées alimentaires ont été prépositionnées pour assurer les repas scolaires. Bien que les stocks de nourriture destinés à environ 1 650 écoles aient été perdus lors du pillage de l'entrepôt du Programme alimentaire mondial (PAM) aux Gonaïves, le Programme continue de reconstituer ses capacités afin de garantir des repas scolaires aux enfants jusqu'à la fin de l'année. L'initiative relative aux repas scolaires est le plus grand programme de protection sociale d'Haïti et représente un service essentiel compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité alimentaire. En outre, l'ONU continue d'aider le Ministère à reconstruire et rouvrir les écoles dans les zones touchées par le séisme d'août 2021, ainsi que les écoles touchées par la violence en bande organisée autour de Port-au-Prince.

66. La majeure partie de la nourriture servie dans les écoles est importée, mais les chaînes de valeur alimentaire au niveau local sont prometteuses. L'ONU s'emploie à revitaliser l'agriculture à petite échelle et à développer les chaînes de valeur locales en contribuant à structurer les producteurs locaux et à augmenter la productivité agricole. En plus d'améliorer la fourniture d'aliments frais et nutritifs correspondant aux préférences locales, le renforcement des chaînes de valeur alimentaires locales peut accroître les revenus des petites commerçantes traditionnelles, qui constituent l'épine dorsale des économies locales.

67. Les entités et partenaires des Nations Unies ont intensifié les efforts de préparation et d'intervention en apportant un soutien aux établissements de santé et à la gouvernance de la santé, ainsi qu'en déployant des dispensaires mobiles. En outre, deux documents de politique générale clés, l'un constituant le plan stratégique national de santé communautaire 2020-2030 et l'autre relatif à l'évaluation des établissements de santé dans les secteurs urbains de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, ont été récemment élaborés ; ces documents stratégiques contribuent à orienter l'action des pouvoirs publics en matière de santé publique.

VIII. Exploitation et atteintes sexuelles

68. Entre le 1^{er} juin et le 31 août 2022, le BINUH n'a enregistré aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres de missions actuelles ou fermées.

69. Sous la direction de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire), les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont continué à mettre en place des services d'orientation pour les victimes. La personne spécialement chargée de coordonner la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'échelle du système a

poursuivi ses activités de sensibilisation en organisant trois sessions à l'intention de fonctionnaires haïtiens et de représentants de la société civile.

70. La Défenseuse des droits des victimes des Nations Unies, accompagnée de la spécialiste hors classe des droits des victimes et d'un juriste du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, s'est rendue dans deux États Membres entre le 20 et le 30 juin afin de solliciter leurs bons offices pour régler les demandes en reconnaissance de paternité et de versement de pension alimentaire en suspens concernant des enfants nés à la suite de faits d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. La spécialiste hors classe des droits des victimes a continué à apporter son concours à l'action menée par le PNUD pour venir en aide aux mères et à leurs enfants nés à la suite de faits d'exploitation ou d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Du 18 au 21 juillet 2022, la spécialiste hors classe des droits des victimes s'est rendue dans les départements du Sud et de Grand'Anse pour rencontrer des mères qui ne pouvaient se déplacer à Port-au-Prince en raison de l'insécurité. La situation en matière de sécurité ne cessant de se détériorer dans le pays, il est devenu extrêmement difficile d'apporter un soutien aux mères, et même de maintenir le contact avec elles.

IX. Observations

71. En cette période de crise sans précédent, Haïti a un besoin urgent d'unité pour avancer face aux difficultés multidimensionnelles auxquelles le pays est en butte. Surtout, j'exhorte tous les Haïtiens à ne ménager aucun effort pour favoriser le dialogue afin de parvenir à une solution dirigée et contrôlée par les Haïtiens, englobant tous les aspects de la situation – des questions constitutionnelles aux questions de sécurité – et conduisant à la restauration complète des institutions démocratiques en 2023. J'attends également avec intérêt le compte rendu sur le processus politique et les efforts faits pour parvenir à un accord que le Gouvernement doit fournir au Conseil de sécurité au plus tard le 17 octobre 2022, comme l'a demandé le Conseil dans sa résolution [2645 \(2022\)](#).

72. Je condamne la vague de violence de ces derniers mois, à laquelle la population civile – en particulier celles et ceux qui vivent dans une pauvreté abjecte – paie un lourd tribut. Si des efforts sont en cours pour améliorer les capacités des forces de l'ordre et lutter contre la violence de proximité, il faut en faire plus pour lutter contre l'impunité des bandes armées et de leurs soutiens. Les attaques portées contre les institutions de l'État doivent cesser immédiatement. Je condamne avec la plus grande fermeté les violences sexuelles généralisées auxquelles se livreraient des bandes armées. Les auteurs de ces crimes odieux devront en répondre. En outre, je suis consterné par les attaques menées contre les installations et les fournitures humanitaires. Les partenaires humanitaires doivent être protégés. Je demande instamment aux autorités haïtiennes de garantir le respect des droits humains et des libertés fondamentales et de garantir l'accès humanitaire aux populations en proie à la violence.

73. Je suis profondément préoccupé par l'émergence du choléra, qui survient à un moment où les populations les plus vulnérables connaissent déjà des conditions humanitaires désastreuses, exacerbant la vulnérabilité et les besoins de la population. Le blocage du terminal de Varreux, principal point d'entrée du carburant en Haïti, demeure très préoccupant. L'appel lancé le 6 octobre par l'ONU en faveur de l'ouverture immédiate d'un couloir humanitaire visant à permettre au carburant d'atteindre les hôpitaux et les stations d'épuration doit être entendu.

74. Je reste extrêmement préoccupé par le fait que, dans tout le pays, les prisonniers souffrent de la faim, certaines prisons ayant été entièrement à court de nourriture

pendant la crise. L'état délétère chronique de la détention provisoire et ses conséquences désastreuses aux plans de la surpopulation carcérale et des conditions de détention continuent de peser sur le système pénitentiaire, la situation étant particulièrement grave compte tenu des cas de choléra. Je demande une fois de plus au Gouvernement de renforcer son appui au système judiciaire national et de veiller à ce que les institutions judiciaires et pénitentiaires disposent des ressources nécessaires pour garantir des conditions sûres et satisfaisantes tant pour le personnel pénitentiaire que pour les détenus. Il est nécessaire de consentir des efforts supplémentaires pour régler durablement ce problème persistant, notamment en repensant le mécanisme de gestion budgétaire des prisons et en veillant à ce que les procès se tiennent dans un délai raisonnable.

75. Il est essentiel d'aider le Gouvernement à donner à la police nationale les moyens de lutter contre la violence en bande organisée, ainsi qu'à mettre en place des mesures visant à renforcer la cohésion et les capacités opérationnelles des forces. Parallèlement aux résultats obtenus à cet égard, il est également essentiel que les autorités nationales adoptent des stratégies multidimensionnelles et globales de réduction de la violence aux niveaux politique et institutionnel, l'objectif étant non seulement d'apporter aux populations touchées par la violence la sécurité dont elles ont tant besoin, mais aussi de proposer aux populations à risque des solutions socioéconomiques et d'assurer la protection des plus vulnérables, notamment des femmes et des jeunes. J'exhorte le Gouvernement à redoubler d'efforts dans ces domaines complémentaires et à tirer pleinement parti du soutien des États Membres, du système des Nations Unies et des partenaires régionaux et internationaux. Pour obtenir des résultats optimaux sur le terrain, il est primordial que ces efforts soient bien coordonnés et financés de manière régulière, notamment avec le soutien de la communauté internationale.

76. À cet égard, je remercie les donateurs qui n'ont pas hésité à contribuer au panier de fonds, programme conjoint d'appui à la Police nationale d'Haïti. Pour parvenir à des résultats, il faudra coordonner une action s'inscrivant dans la durée visant à fournir aux forces de l'ordre haïtiennes une aide adaptée, tout en menant de front des réformes au sein de la police et des efforts de lutte contre les facteurs de violence à plus long terme. L'investissement dans les institutions, les infrastructures et le capital humain est essentiel. Je demande instamment aux partenaires internationaux de continuer à se réunir régulièrement pour évaluer les progrès accomplis et déterminer les besoins actuels, et d'ajouter sans plus attendre leurs contributions au programme conjoint.

77. L'ONUSC continue de s'employer à satisfaire la demande du Conseil de sécurité de renforcer le soutien aux autorités haïtiennes pour améliorer la gestion et le contrôle des frontières, grâce à une stimulation financière de 1 million de dollars octroyée par le Gouvernement haïtien. En outre, il met à exécution un projet de lutte contre la corruption avec le Fonds pour la consolidation de la paix, le PNUD et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. J'engage les États Membres et les autres partenaires à financer cette action indispensable, en particulier compte tenu des récentes saisies d'armes et de munitions illicites effectuées aux points d'entrée en Haïti et à l'étranger.

78. Je suis conscient des efforts déployés par les autorités nationales pour accorder leurs cadres législatifs et réglementaires relatifs aux armes à feu et aux munitions avec les normes régionales et internationales en vigueur. Je me félicite de la publication de la version finale du plan national d'application du plan d'action de la CARICOM pour l'exécution durable des mesures prioritaires contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030 (Roadmap for Implementing the Caribbean Priority Actions on the Illicit Proliferation of

Firearms and Ammunition across the Caribbean in a Sustainable Manner by 2030) et j'invite instamment le système des Nations Unies à aider les autorités nationales à atteindre ses buts et objectifs.

79. Comme suite à ma lettre datée du 8 octobre 2022 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2022/747), au sujet des options envisageables en vue d'un renforcement de l'appui à la sécurité en Haïti, j'encourage vivement le Conseil de sécurité à examiner de toute urgence la demande d'aide du Gouvernement. L'amélioration des capacités de la police nationale ne suffira pas à elle seule à susciter les changements en profondeur dont Haïti a besoin pour remédier durablement à la crise sécuritaire multidimensionnelle. Il est essentiel de soutenir davantage les mesures de prévention et d'application du principe de responsabilité contre la criminalité et la violence en bande organisée, notamment les programmes de réduction de la violence de proximité, les perspectives socioéconomiques et les mesures de fond visant à améliorer le fonctionnement du système pénal, notamment en prévision de l'augmentation des arrestations qu'entraînera l'intensification des opérations de lutte contre les bandes organisées menées par la police nationale.

80. Je tiens à exprimer ma solidarité avec le peuple haïtien en cette période de crise dévastatrice. Je souhaite par ailleurs saluer le personnel des Nations Unies en Haïti, sous la direction de ma Représentante spéciale, pour les efforts inlassables qu'il déploie et le dévouement dont il fait preuve. L'ONU continuera de se tenir aux côtés d'Haïti en faveur d'un effort national bénéficiant à l'ensemble de sa population.
